

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRÊTE DU MAIRE

Objet :

**Interdiction de circulation
et de stationnement
Passage du Tour de France
16 Juillet 2024**

N° A-2024-05-02-24

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par Amaury Sport Organisation en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser l'étape du 16 Juillet 2024 dans le cadre de la 111^e édition de la course cycliste du Tour de France 2024.

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Du 15 Juillet 2024 20h00 jusqu'au 16 Juillet 2024 un quart d'heure après le passage du véhicule « fin de course » de la gendarmerie nationale, le stationnement sera interdit sur les voies suivantes : Route de Fleury – Le Boulevard – Place de la Bascule – Avenue de Béziers.

Article 2 : Le 16 Juillet 2024 de 10h49 jusqu'à un quart d'heure après le passage du véhicule « fin de course » de la gendarmerie nationale, la circulation sera interdite sur les voies suivantes : Route de Fleury – Le Boulevard – Place de la Bascule – Avenue de Béziers.

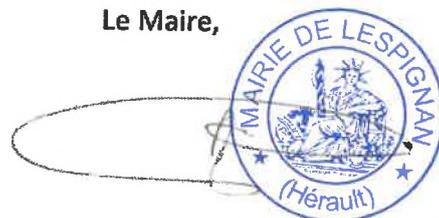
Article 3 : Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le parcours, sur les panneaux d'information de la ville, sur le site internet et la page facebook de la commune et sur « Panneau pocket ».

Article 6 : La gendarmerie de Capestang et la police municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 2 Mai 2024

Le Maire,



Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le **06 MAI 2024**

ID : 034-213401359-20240502-A_2024_05_02_24-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

06 MAI 2024

Et publication ou notification

Du

06 MAI 2024

Le Maire :

